

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 10			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Vincent CERISIER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, Mme Sylviane TESSIER, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient excusés : M. Alexandre CHASSAT, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : M. Alexandre CHASSAT donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Mise en œuvre de la nomenclature comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023

Le Conseil Municipal décide d'adopter le référentiel M57 et choisi la nomenclature développée à compter du 1^{er} janvier 2023

L'avis du comptable en date du 8 juillet 2022 donnant un accord de principe pour l'application de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il convient d'acter le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 avec la nomenclature développée à compter du 1^{er} janvier 2023 qui va concerner le budget suivant :

- Le budget général

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ACTER le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature développée M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à ANTIGNY, le 12 septembre 2022

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

086-218600062-20220901-01092022_32-DE
Reçu le 13/09/2022
Publié le 13/09/2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

751-SD



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MONTMORILLON
SERVICE DE GESTION COMPTABLE SUD-VIENNE
7 AVENUE DE L'EUROPE
86500 MONTMORILLON

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Montmorillon
SERVICE DE GESTION COMPTABLE SUD-VIENNE
7 avenue de l'Europe
86500 MONTMORILLON
Téléphone : 05 49 83 39 39
Mél. :
sgc.sud-vienne@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
lundi au jeudi de 9h00 à 12h00
Fermé au public les après midi du lundi au jeudi
Fermé au public le Vendredi
Affaire suivie par : valérie JEAMET
Téléphone : 05 49 83 33 44

COMMUNE D ANTIGNY

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Montmorillon, le 08/07/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Commune d'Antigny à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par la Commune d'Antigny à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable des finances publiques du SGC Sud-Vienne

Valérie JEAMET

AR Prefecture

086-218600062-20220901-01092022_32-DE
Reçu le 13/09/2022
Publié le 13/09/2022